

Sujet: [INTERNET] St Varentais énergies

De : "Raymond" <raymond.lebas2@orange.fr>

Date : Sun, 10 Mar 2019 11:14:36 +0100

Pour : <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Mr le Commissaire enquêteur,

Je suppose que vous avez eu connaissance de ce texte de Mr Régis Aubrit.

Ce projet fait l'objet d'un marchandage de l'administration de la NELLE Aquitaine. Comment peut-on reconnaître la valeur de ces territoires pour ensuite avoir la volonté de les détruire. Il y a une incohérence de l'état qui, sous la pression d'une politique issue d'une analyse erronée de la situation énergétique en France, veut mettre des éoliennes partout même dans des endroits emblématiques.

Non, ce projet ne constitue pas une installation de production d'énergie renouvelable de nature à contribuer à la transition énergétique. Il contribue à la destruction des paysages et de la biodiversité pour une contribution à la production d'électricité dérisoire. La France en l'absence des productions d'électricité éolienne serait encore exportatrice d'électricité, nous vendons à l'exportation au prix du marché environ 40 à 50 € moyen une électricité qui coûte au contribuable 82 euros (avec le solaire 110€).

Pour contribuer à la transition énergétique il faut agir sur le transport et l'hébergement.

Ce projet va contribuer à la désaffectation du tourisme dans les zones concernées, les Gîtes de France n'accordent plus de label lorsque des sites éoliens sont proches des hébergements.

En vous remerciant de prendre en considération mes remarques, je vous prie d'agréer mes sincères salutations

Raymond Lebas

La Gacheterie

40 chemin de la Gacheterie

86360 Montamisé

05 49 61 00 58 - 07 60 22 97 43

texte de Mr Régis Aubrit.

« La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) de Nouvelle-Aquitaine ne se préoccupe pas de la plaine de Saint-Varent - Saint-Généroux, écrit-il. La Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) de Poitou-Charentes, que la MRAE a remplacée, avait pourtant été explicite dans un courrier du 30 décembre 2015 : " L'aire d'implantation est comprise dans un secteur défini comme contraint par le SRE (schéma régional éolien), il s'agit de la Znieff (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 1 plaine de Saint-Varent Saint-Généroux et le projet est proche de la zone de protection spéciale (ZPS) plaine de Oiron-Thénezay. " »

Le mystère de la page internet disparue...*« Les porteurs du projet étaient alors encouragés par la Dreal " à reconsidérer le périmètre d'implantation dans des secteurs moins contraints. " »* Mais ce qui était clair pour les services de l'Etat en 2015 l'est beaucoup moins aujourd'hui. *« Sur le site internet de la MRAE, on constate actuellement qu'il n'est plus fait allusion au schéma régional éolien, observe Régis Aubrit. D'ailleurs, la page SRE est indisponible depuis le début de l'enquête publique, elle a mystérieusement disparu le 10 février dernier... Pourtant, il était écrit sur cette page que " les ZNIEFF de type 1 sont des sites révélateurs d'un enjeu fort de biodiversité qui relèvent de secteurs très contraints ou le développement de l'éolien apparaît inadapté ". »*

« Les conclusions actuelles ont changé radicalement : " Ce projet constitue une installation de

production d'énergie renouvelable de nature à contribuer à la transition énergétique, des suivis de l'avifaune sont prévus pour s'assurer du bon état de conservation du peuplement d'oiseaux de plaine local après la mise en service de l'installation ". »

« Mais il ne s'agit que d'un suivi de mortalité, décrypte-t-il. En fait, la MRAE de Nouvelle-Aquitaine s'applique à s'acquitter des objectifs élevés d'implantation d'éoliennes fixés par l'Etat en ciblant particulièrement le fin fond de l'ex-Poitou-Charentes ». En l'occurrence, le Thouarsais... « Autant sacrifier une zone loin de Bordeaux que l'on ne connaît pas », conclut Régis Aubrit, non sans ironie.